

Auch, le 22 mai 2026

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Influenza aviaire : Le Conseil départemental du Gers renforce son soutien à la filière des palmipèdes gras**

Réunis en séance le 22 mai, les élus départementaux ont voté, sur proposition de la majorité départementale, l'évolution du dispositif exceptionnel d'aide à la vaccination mis en place en janvier dernier.

Dans un contexte sanitaire toujours marqué par la circulation du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène, notamment au sein de la faune sauvage, le Département a décidé d'augmenter sa participation financière à l'administration d'une troisième dose vaccinale pour les élevages situés en Zones à Risque Particulier (ZRP) et en Zones à Risque de Diffusion (ZRD).

Initialement fixée à 25 %, la prise en charge départementale est désormais portée à 50 % du coût du vaccin et de son administration. Cette évolution répond aux difficultés économiques exprimées par les professionnels de la filière, alors que cette troisième injection reste facultative et entièrement à la charge des exploitations.

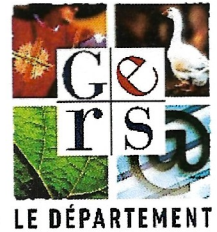
Les élus ont également décidé de prolonger la période d'éligibilité des dépenses jusqu'au 31 janvier 2026, afin de tenir compte du calendrier effectif de déploiement de la campagne vaccinale sur le terrain et d'autoriser par conséquent un examen rétroactif des demandes

Cette aide s'inscrit dans le cadre des règlements européens relatif aux mesures de prévention, de lutte et d'éradication des maladies animales pour la période 2023-2029. Les subventions seront versées directement aux prestataires chargés de la vaccination, sur présentation des demandes correspondantes.

Par cette décision, le Conseil départemental réaffirme son engagement auprès d'une filière emblématique du territoire gersois, fortement fragilisée par les crises sanitaires successives.

#### **Le Mot du Président**

*« La vaccination contre l'influenza aviaire demeure aujourd'hui un outil indispensable pour protéger durablement les élevages gersois et éviter de nouvelles crises sanitaires. Le Département entend être pleinement aux côtés des producteurs et productrices confrontés à ces enjeux. »* - Philippe Dupouy, Président du Département du Gers.



Auch, le 22 mai 2026

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Influenza aviaire : Le Conseil départemental du Gers renforce son soutien à la filière des palmipèdes gras**

Réunis en séance le 22 mai, les élus départementaux ont voté, sur proposition de la majorité départementale, l'évolution du dispositif exceptionnel d'aide à la vaccination mis en place en janvier dernier.

Dans un contexte sanitaire toujours marqué par la circulation du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène, notamment au sein de la faune sauvage, le Département a décidé d'augmenter sa participation financière à l'administration d'une troisième dose vaccinale pour les élevages situés en Zones à Risque Particulier (ZRP) et en Zones à Risque de Diffusion (ZRD).

Initialement fixée à 25 %, la prise en charge départementale est désormais portée à 50 % du coût du vaccin et de son administration. Cette évolution répond aux difficultés économiques exprimées par les professionnels de la filière, alors que cette troisième injection reste facultative et entièrement à la charge des exploitations.

Les élus ont également décidé de prolonger la période d'éligibilité des dépenses jusqu'au 31 janvier 2026, afin de tenir compte du calendrier effectif de déploiement de la campagne vaccinale sur le terrain et d'autoriser par conséquent un examen rétroactif des demandes

Cette aide s'inscrit dans le cadre des règlements européens relatif aux mesures de prévention, de lutte et d'éradication des maladies animales pour la période 2023-2029. Les subventions seront versées directement aux prestataires chargés de la vaccination, sur présentation des demandes correspondantes.

Par cette décision, le Conseil départemental réaffirme son engagement auprès d'une filière emblématique du territoire gersois, fortement fragilisée par les crises sanitaires successives.

#### **Le Mot du Président**

*« La vaccination contre l'influenza aviaire demeure aujourd'hui un outil indispensable pour protéger durablement les élevages gersois et éviter de nouvelles crises sanitaires. Le Département entend être pleinement aux côtés des producteurs et productrices confrontés à ces enjeux. »* - Philippe Dupouy, Président du Département du Gers.